



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 mai 2010

GRENELLE 2 : MALGRE LE RETRAIT DU SEUIL DES 15 MEGAWATTS DE PUISSANCE POUR L'INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN, L'AVENIR DE LA FILIERE RESTE TRES MENACE

Les députés ont commencé l'examen du projet de loi « Grenelle 2 ». Dans sa version actuelle, ce texte comporte encore des dispositions qui menacent plusieurs milliers d'emplois dans la filière éolienne.

2 000 salariés de l'industrie, des fabricants et sous-traitants, salariés des sociétés de développement et des bureaux d'étude ; pour la première fois de son histoire, la filière éolienne s'était rassemblée pour exprimer son inquiétude le 4 mai dernier, jour du début de l'examen du projet de loi Grenelle 2.

Même si la proposition d'imposer un seuil de 15 MW pour les futurs parcs éoliens a été retirée, ce qui constitue une avancée incontestable, la seule obligation de réaliser des parcs d'au moins cinq machines impacte plus d'un quart des projets. Certaines régions, comme la Bretagne et les Pays de la Loire, verraient le nombre de leurs projets divisés par deux.

Quant à la mise en place des schémas régionaux, telle qu'elle est présentée ce jour, elle constitue une menace importante pour le développement de la filière. Les professionnels sont favorables à l'élaboration des schémas régionaux. Cependant, les premiers schémas, dont ils ont eu connaissance, suscitent de vives inquiétudes. En effet, dans certaines régions, la quasi totalité du territoire est classée en « zone interdite ». Au lieu de schémas binaires « favorable / interdit », les acteurs de la filière éolienne proposent la mise en place de schémas gradués, nuanciant les potentialités des sites en fonction de critères adaptés à leur environnement et permettant aux collectivités locales de continuer à exercer leur droit légitime d'aménagement de leur territoire.

Si le texte de loi est adopté en l'état, le rythme de développement du parc français sera considérablement ralenti. Les 10 000 emplois de la filière se trouveront menacés de même que les 50 000 nouveaux emplois qu'elle est à même de créer.

Contact presse : Françoise JOUET (francoise.jouet@enr.fr), tél. : 01 48 78 05 60 / 06 07 38 52 79

Le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants (**France Biomasse Énergie, FBE**), énergies marines, éolien (**France Énergie Éolienne, FEE**), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque (**Groupe Français des professionnels du solaire photovoltaïque, SOLER**).

France Énergie Éolienne compte plus de 230 adhérents. Pour mieux connaître la filière éolienne française, consultez le site internet : <http://fee.asso.fr>